

SELARL ACTIAJURIS

Dominique LE GALL & Christophe GUEGANTON & Hervé DEUFF

Huissiers de Justice Associés

5, Rue colbert - C.S. 61918

29219 BREST Cédex 1

Tél : 02.98.46.26.57

E. Mail : actiajuris@orange.fr

Fax : 02.98.46.06.82

Dossier N° : C00622

Acte N° : 17753



ACTIAJURIS

**PROCES VERBAL
DE CONSTAT**

PREMIERE EXPEDITION

5 Rue colbert

CS 61918

29219 BREST CEDEX 1

Tél.02.98.46.26.57 - Fax.02.98.46.06.82

Cmb n°15589 29718 01262793844 40

A la requête de la SAS EUROPE MOTORS OPEL BREST ayant son siège social Boulevard de l'Europe 29200 BREST, agissant poursuites et diligences de son Président domicilié es-qualité audit siège.

Je Soussigné, Christophe GUEGANTON, Huissier de Justice Associé, SELARL ACTIAJURIS Dominique LE GALL Christophe GUEGANTON Hervé DEUFF, Huissiers de Justice Associés à la résidence de BREST, y demeurant 5 rue Colbert,

Ai reçu ce jour, pour y être déposé au rang des minutes, le règlement d'un jeu concours intitulé : « LES 136 HEURES » organisé par la demanderesse du 24 mai au 15 juin 2014.

Telles sont les constatations auxquelles j'ai procédé.

J'ai annexé le règlement au présent procès verbal de constat.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Christophe GUEGANTON



Coût : cent quatre vingt dix huit euros et treize centimes d'euros.

Article 16 Emolument	150.00
Article 18 Transport	7.48
T.V.A. 20%	31.50
Article 20 Enregistrement	<u>9.15</u>

Total TTC 198.13 euros

REGLEMENT DU JEU CONCOURS FACEBOOK
« LES 136 HEURES »

Article 1 : SAS Europe Motors Opel Brest Société par Actions Simplifiée dont le siège social est Boulevard de l'Europe 29200 Brest - ci-après dénommée "société organisatrice" - organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du Samedi 24 mai 2014 au Dimanche 15 juin 2014.

Article 2 : La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice ainsi qu'à leur famille.

Article 3 : Le jeu est annoncé sur la page Facebook de la société organisatrice (<https://www.facebook.com/Europe.Motors.Brest>), à la radio (virgin/hitwest) et le site web de la société organisatrice (www.europe-motors-brest.fr), la détermination du gagnant s'effectuera par un tirage au sort automatique par le logiciel « SocialContest ».

Article 4 : Le tirage au sort du gagnant aura lieu le lundi 16 juin 2014 à 11h

Article 5 : Les lots mis en jeu pour ce concours sont les suivants :

- Chèque cadeau valable dans votre Leclerc Voyages Brest (Gouesnou) d'une valeur unitaire de 700€ TTC.

- Un week end en Mokka – vendredi soir 18h au lundi matin 8h – 600 km inclus - d'une valeur unitaire de 130 € - carburant à la charge du gagnant.

- Un week end en Adam – vendredi soir 18h au lundi matin 8h – 600 km inclus – d'une valeur unitaire de 110 € - carburant à la charge du gagnant.

Article 6 : Pour participer à ce jeu, il suffit d'aimer la page Facebook de la société organisatrice et de cliquer sur « Participer » entre le samedi 24 mai 2014 – 8h00 et le dimanche 15 juin 2014 – 19h00

Article 7 : Le gagnant ne pourra exiger aucun échange ou remplacement de son lot ou de quelque valeur que ce soit ou contrepartie en argent, la société organisatrice se réservant quant à elle, si les circonstances l'exigent, la possibilité de remplacer le lot prévu par un autre de même valeur et de caractéristiques proches. La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou dommages pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot gagné.

Article 8 : Le gagnant doit venir retirer son lot au siège de la société organisatrice avant le 31 juillet 2014.

Article 9 : Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la société organisatrice Europe Motors Opel Brest – 29200 Brest, et a fait l'objet d'un dépôt légal auprès de SELARL ACTIAJURIS –Huissiers de Justice Associés - 5 RUE COLBERT – 29200 BREST.

Article 10 : La participation à ce Jeu-Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, y compris dans le cadre du jeu, l'autorisation d'exploitation gracieuse de l'image, du nom du gagnant, de toutes photographies ou sons, dans les communications faites autour du présent Jeu-Concours.



Article 11 : La société organisatrice du présent Jeu-Concours se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler, à tout moment, tout ou partie de l'opération en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, ou si les circonstances l'exigent.

Article 12 : La société organisatrice se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13 : Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement.

Article 14 : Le gagnant sera informé de son gain par message privé sur facebook par la Société Organisatrice le lundi 16 juin 2014 avant 12h00.

